



DIVULGATION D'ENTENTE DE RÉTRIBUTION

Article 36 du Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité

SECTION I – IDENTIFICATION DU OU DES DESTINATAIRES DE LA DIVULGATION

M. Mme

Nom 1 :

NOM										PRÉNOM									

Adresse :

NUMÉRO										RUE										BUREAU									
MUNICIPALITÉ										PROVINCE										CODE POSTAL									
IND. RÉG.					N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)					IND. RÉG.					N° DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL)					IND. RÉG.					N° DE CELLULAIRE				

M. Mme

Nom 2 :

NOM										PRÉNOM									

Adresse :

NUMÉRO										RUE										BUREAU									
MUNICIPALITÉ										PROVINCE										CODE POSTAL									
IND. RÉG.					N° DE TÉLÉPHONE (DOMICILE)					IND. RÉG.					N° DE TÉLÉPHONE (TRAVAIL)					IND. RÉG.					N° DE CELLULAIRE				

SECTION II – DÉCLARATION D'ENTENTE DE RÉTRIBUTION

Règlement sur les conditions d'exercice d'une opération de courtage, sur la déontologie des courtiers et sur la publicité

« Le titulaire de permis qui a conclu un contrat de courtage immobilier doit, sans délai et par écrit, divulguer à la partie qu'il représente toute entente de rétribution dont il bénéficie qui a un lien avec l'objet du contrat.

De plus, le titulaire de permis doit lui divulguer sans délai et par écrit l'identité de l'autre personne ou société qui lui doit une rétribution, la nature de sa relation avec celle-ci, ainsi que la nature de la rétribution due, dans le cas d'un avantage autre que monétaire. » (article 36)

Je déclare avoir une entente de rétribution avec :

Nom de la personne ou de la société :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nature de la rétribution, si autre que monétaire (par exemple : voyage, voiture, etc.) : _____

Nature de la relation (par exemple : client, fournisseur, collaborateur, etc.) : _____

